

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ADMISSION EN NON VALEUR

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 16  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/09/2016  
Réuni le : 20/09/2016  
Sous la présidence de : Stephan Amozigh  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

NON VALEUR. Le conseil d'administration sur proposition du Chef d'Établissement approuve l'admission en non valeur de deux créances réputées irrécouvrables pour un montant total de 1 081.69 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fonds Départemental Collégien: Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement a signer la convention avec le Département de l'Isère afin que les collégiens puissent bénéficier du Fonds Départemental Collégien

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Grpt Extincteur St Egreve: Le CA autorise le CE à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la maintenance et l'achat des extincteurs d'incendie portatifs. Le support est l'hôpital de saint Egreve. Le cout est de 105 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

espace anim journée : Le CA autorise le CE à signer une convention avec l'Espace Anim de Pont en Royans pour des interventions pendant le temps scolaire, pour un montant de 15 € par séance, sous forme d'ateliers artistiques, culturels et sportifs.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PI2c: Le CA autorise le CE à signer la Convention avec le Département de l'Isère pour le Pass Isérois du Collégien Citoyen 2016 2019 :Dispositif complémentaire à l'enseignement, permettant des actions initiées par le collège.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Espace Numérique pontois: Le CA autorise le CE à signer une convention avec l'EPN de Pont en Royans, pour un cout de 30 € par séance. Utilisation d'un pc, internet, et de la programmation. Cet atelier est financé par la CCBI et le PI2C.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Espace Anim internes: Le CA autorise le CE à signer une convention avec l'Espace Anim de la CCBI. Il interviendra le mercredi après midi auprès des internes, sous forme d'animation, de sorties culturelles, sportives. Le cout est de 9 € par internes,

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24-1

**Annule et remplace l'acte n° 24 - 2016-2017**

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

cablelec somatherm: Le CA autorise le CE à signer l'avenant financier 2016-2017 avec la soc. CABLELEC SOMATHERM concernant l'ajustement tarifaire annuel, pour la maintenance du système de chauffage du gymnase. La redevance annuelle est de 1255.44 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DATES STAGE TROISIEME

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 25  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/09/2016  
Réuni le : 20/09/2016  
Sous la présidence de : Stephan Amozigh  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

date stage 3eme: Sur proposition du Chef d'Établissement, le Conseil d'administration fixe les dates des séquences d'observation en milieu professionnel des troisièmes du 12 au 16 décembre 2016.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention stage 3eme: Le conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer la convention d'observation en milieu professionnel des élèves de troisième entre le collège, l'élève, les parents et l'entreprise

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0380055D  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE RAYMOND GUELEN  
QUARTIER LE CHATEAU  
38680 PONT EN ROYANS  
Tel : 0476360208

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2016

Réuni le : 20/09/2016

Sous la présidence de : Stephan Amozigh

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2016**

**Numéro de la DBM : 9**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 7

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM9: Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration adopte la DBM n°9 au budget 2016 pour un montant de 13 182.54 € financé par un prelevement sur le fonds de roulement, pour la sécurisation de la viabilisation et divers achats.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0